

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023.11.148 B
ADHESION A L'ASSOCIATION COBATY ANGOULEME

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 novembre 2023

Secrétaire de Séance: Maud FOURRIER

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **2**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231123-2023_11_148b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.11.148 B**

Rapporteur : Thierry HUREAU

ADHESION A L'ASSOCIATION COBATY ANGOULEME

L'association COBATY ANGOULÊME a pour but de regrouper des personnes physiques ou morales dont l'activité professionnelle concerne, directement ou indirectement, les domaines de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement, dans une démarche de développement durable, au visa des principes énoncés par COBATY dans ses chartes d'Éthique, de Citoyenneté, de Qualité et autres documents adoptés par COBATY.

Les objectifs de l'association sont principalement de :

- initier des réflexions sur des thèmes liés à la construction, à l'urbanisme, à l'environnement, au moyen de conférences, débats, colloques, etc., avec pour objectif de déclencher une prise de conscience et pour résultat la formulation de propositions sous forme d'avis, de consultations, de publications etc.;
- participer à des réunions de travail organisées conjointement avec les administrations nationales et locales, dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie grâce à une meilleure approche environnementale incluant la protection de l'existant, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, l'intégration de la problématique du handicap, afin de rendre possible, au visa des principes du développement durable, une croissance responsable et maîtrisée
- faciliter les échanges et la solidarité entre Cobatystes en encourageant la pratique de principes moraux élevés dans l'exercice de leurs activités professionnelles ;
- apporter conseils et propositions de manière désintéressée et bénévole aux organismes publics ou privés désireux de s'appuyer sur la synergie et la qualité professionnelle qui caractérisent COBATY ;
- susciter des vocations pour les métiers du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement auprès de la jeunesse, afin de contribuer à son épanouissement, notamment grâce à une promotion ciblée des multiples activités professionnelles présentes en son sein.

Peuvent être membres actifs les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle dans laquelle elles assument des responsabilités de dirigeant ou de cadre de niveau élevé.

Les échanges et partages d'expérience au sein de cette association qui regroupe de nombreux acteurs locaux dans les domaines de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement peuvent s'avérer très riches et utiles dans la gestion des politiques publiques.

Cette adhésion permettra aux élus communautaires délégués ou collaborateurs concernés par les thématiques de l'association de participer aux échanges et partages d'expériences organisés par cette association.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231123-2023_11_148b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à cette association et le règlement de la cotisation qui s'élève à titre d'information à 510 € pour l'année 2023.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231123-2023_11_148b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023